

## Projet de modernisation du réseau électrique entre les postes Saraguay et Rockfield

### Compte rendu de la séance préparatoire visant les phases d'information, d'analyse et de consentement à la médiation avec la requérante

<b>Lieu :</b>	Hilton Garden Inn, Montréal Midtown, Montréal		
<b>Date et heure :</b>	le 6 mai 2025 à 10 h 00		
<b>Participants</b>			
<b>Requérante</b> Louise Chênevert			
<b>Bureau d'audiences publiques sur l'environnement</b>			
Linda St-Michel <i>Présidente de la commission d'enquête et de médiation</i>	Pierre Batellier <i>Analyste</i>	Annie St- Gelais <i>Coordonnatrice</i>	Alexandre Tanguay <i>Conseiller en communication</i>

#### 1. Mot de bienvenue et présentations

M<sup>me</sup> Chênevert se présente et précise qu'elle a fait sa demande à titre personnel, comme citoyenne.

Les membres de la commission se présentent.

#### 2. La procédure de médiation et le consentement

La présidente de la commission d'enquête et de médiation présente le BAPE, le mandat d'enquête et de médiation et le déroulement d'une médiation. Elle précise que, selon les règles de procédure du BAPE, des comptes rendus des séances de médiation doivent être produits et rendus publics dans un délai de 5 jours. Aux fins notamment de rédaction de ces comptes rendus, la requérante accepte l'enregistrement audio des rencontres de médiation. Ces enregistrements seront détruits à la fin du mandat.

La requérante est informée que des représentants du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCCFP) et de la Ville de Montréal-Ouest ont déjà été rencontrés par la commission et qu'ils agiront à titre de personnes-ressources dans le cadre du mandat d'enquête et de médiation.

La présidente lui précise qu'au besoin, elle peut être accompagnée. La requérante manifeste le désir d'être accompagnée pour aborder certains points de sa requête, notamment pour partager les connaissances acquises.

La présidente précise la procédure de consentement à la médiation.

La requérante dit avoir pris connaissance de la lettre de consentement.

M<sup>me</sup> Chênevert consent verbalement à la médiation et déclare qu'elle complètera la lettre dans les prochains jours.

### **3. Les objets de la requête adressée au ministre responsable de l'environnement et discussions**

La requérante précise que les demandes qu'elle a formulées se concentrent sur la portion du projet située dans la Ville de Montréal-Ouest.

La requérante explique le contexte dans lequel elle formule ses recommandations et ses motivations.

La commission et la requérante échangent sur les principales composantes de sa requête :

- Les inventaires qu'elle a effectués sur le terrain avec ses collaborateurs et qui concernent la faune et la flore (à cet effet elle présente des recensements réalisés);
- Les mesures de protection de la flore, notamment les arbres, et de la faune dans le cadre des travaux de construction et la remise en état / reverdissement après les travaux;
- La gestion des espèces végétales exotiques envahissantes lors du chantier;
- Les mesures de protection de la couleuvre brune;
- L'aménagement du projet de corridor vert (type de plantations, largeur du sentier, revêtement, présence d'éclairage, etc.);
- La possibilité de développer un jardin communautaire/collectif.

### **4. Prochaine rencontre et clôture de la séance**

La requérante partage ses contraintes personnelles concernant sa capacité à se rendre disponible à brève échéance pour les rencontres. Elle reviendra vers la commission concernant d'éventuelles disponibilités au cours de la semaine prochaine sinon les semaines suivantes.

La présidente clôt la rencontre à 12 h 15.

<b>Compte-rendu fait le 9 mai 2025</b>	<b>Préparé par : Pierre Batellier</b>
	<b>Validé par : Linda St-Michel</b>